

Procès-Verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 novembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, Sébastien CHANEL, Pierre BELSOT Michel VENEL, Adélaïde JACQUOT, Serge VILLET. Jérôme FAIVRE

EXCUSE(E)(S) : Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Isabelle SCARABOTTO,

ABSENT(E)(S) : Serge VILLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Coupes de bois 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'ONF des coupes de bois réglées pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces propositions.

2 – Logement Perception

Le Maire informe le conseil municipal des demandes de logement pour celui de l'ancienne perception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution du logement à Mme DURUZ Christelle et fixe le tarif de location à 385.00 €/mois à compter du 19 novembre 2024.

3 – Protection Sociale Complémentaire (personnel)

Le maire informe le conseil de l'obligation pour les communes de verser des aides pour la prévoyance sur salaire à compter du 1^{er} janvier 2025. Le volet santé (mutuelle) sera quant à lui obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Il rappelle également que la commune de sa propre initiative donner déjà des participations sous labellisation.

Il s'agit de statuer sur le mode de participation et sur le montant. Les choix possibles se feront entre la labellisation et la convention de participation. La Labellisation s'éteindra d'office d'ici fin 2026, il semble donc plus judicieux de se tourner vers la participation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisi à l'unanimité la convention de participation et fixe les montants mensuels à verser par agent à 90.00 € pour la santé et à 15 .00 € pour la prévoyance.

4 – Nouveau RIFSEEP (personnel)

Lors du précédent conseil municipal un poste de rédacteur a été ouvert pour le secrétariat de mairie. Il convient maintenant d'adapter le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Le grade de rédacteur est donc à ajouter aux autres grades déjà présents dans la commune ainsi que les nouveaux montants fixant les bornes des versements possibles.

Les indemnités exactes seront fixées par arrêté du maire à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette mise à jour.

5 – Plan du cimetière

La convention avec le SIDEC pour faire un relevé de plan du cimetière (estimée à environ 3 000.00 €) doit être étudiée. Les conseillers souhaitent plus d'informations, notamment comment se passent les mises à jour ? qu'est-il fait exactement ? Evolution ? Coût éventuel ?

6 – Convention 2025 SPA

La Société Protectrice des Animaux de Dole et sa région demande une nouvelle convention pour que la commune puisse bénéficier de l'accueil des chiens et chats errants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour cette convention.

7 – Rapport SPANC

Le maire présente aux membres du conseil municipal les rapports annuels concernant le SPANC et notamment les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)